

Comité de suivi du Ségur de la Santé Réactions de la Fédération FO SPS

Depuis de nombreuses semaines, nous sommes dans l'attente des arbitrages du Premier Ministre sur le niveau des grilles indiciaires pour les personnels paramédicaux découlant du protocole d'accord salarial du Ségur de la Santé, signé par FO.

Aujourd'hui, le Ministre de la Santé nous a enfin dévoilé les arbitrages nécessaires, après de longues tergiversations, faisant suite à des différences d'appréciations sur l'application du volet RH.

Toutefois, les annonces faites sont « brutes » et incomplètes, mettant en exergue les points les plus séduisants. Cependant, les mesures ne sont pas suffisamment détaillées avec l'ensemble des modalités techniques de reclassement, et méritent de ce fait une analyse plus affinée.

Si les annonces font état d'avancées incontestables, elles ne concernent cependant qu'une partie des agents paramédicaux. C'est pourquoi, une analyse minutieuse déterminera le niveau des avancées, et nous permettra de conclure favorablement, ou non, en l'élaboration de grilles indiciaires ambitieuses pour tous.

La Fédération FO-SPS note avec satisfaction que sa revendication d'ouverture d'un « nouveau droit d'option » concernant les personnels étant restées dans des corps et grades en voie d'extinction, a été en partie entendue par la création d'un concours réservé qui s'y apparente.

Par ailleurs, concernant certains grades comme les techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie et diététiciens, ils seront revalorisés dans l'attente des processus de réingénieries.

Le ministère semble vouloir accélérer le calendrier avec la possibilité de mise en œuvre des grilles salariales au mois d'octobre 2021.

Si pour certaines catégories d'agents (infirmier en soins généraux, aides-soignants...) les bornages des grilles proposées semblent satisfaisants, il nous faudra encore peaufiner les conditions de reclassement afin de rendre ces mesures opérationnelles et attractive.

Au travers du contenu des derniers arbitrages, la Fédération FO-SPS note ce jour certaines ouvertures. Pour autant, exigeante, vigilante et déterminée, la Fédération FO-SPS continuera à porter ses revendications et à améliorer le volet RH, lors des prochains groupes de travail.

Pour la Fédération FO-SPS, le travail continue jusqu'à l'aboutissement complet de la mise en œuvre des dispositions du protocole d'accord du Ségur.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 12 avril 2021